

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1135

présenté par
Mme Thourot et M. Fauvergue

ARTICLE 19 TER

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« Cette mission »,

les mots :

« La mise en évidence de l'existence d'un risque lié à la présence de matières explosives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.